

OFFICE NOTARIAL CLARIN

30 RUE DE MONTFORT – 35590 L'HERMITAGE

TARIFICATION

La rémunération de la prestation effectuée par l'Office sera établie en conformité avec le décret n°2016-230 du 26 février 2016 et l'arrêté subséquent portant Tarif des Notaires prévoyant un émolument fixe ou proportionnel selon le cas et le ou les actes rédigés.

Les prestations supplémentaires non incluses dans le tarif, prévus aux articles L 444-1 et suivants du Code de commerce, feront l'objet d'une rémunération supplémentaire, selon la tarification suivante :

DROIT IMMOBILIER

PROMESSE DE VENTE ENTRE PARTICULIERS.....	62 € HT
PROMESSE AVEC UN PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER.....	400 € HT
ACTE DE DEPOT (de lotissement et de programme de + 30 lots).....	2.083 € HT
HONORAIRE DE NEGOCIATION IMMOBILIERE.....	3,9% TTC

DROIT DE LA FAMILLE

CONSEILS POUR REDACTION DE TESTAMENT OLOGRAPHE	50 € HT
CONVENTION DE QUASI-USUFRUIT	250 € HT
DEPOT ENVOI EN POSSESSION.....	50 € HT
RENONCIATION A SUCCESSION (par renonçant).....	50 € HT

DROIT DES AFFAIRES

BAIL COMMERCIAL	1 mois de loyer hors TVA (HT)
RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL	1 mois de loyer hors TVA (HT)
BAIL PRECAIRE.....	1 mois de loyer (HT)
REDACTION DES STATUTS DE SOCIETE SANS APPORTS IMMOBILIERS	800 € HT

CESSION DE FONDS DE COMMERCE.....	De 0 à 70.000 €	4% HT
	De 70.000 à 150.000 €	3% HT
	De 150.000 à 200.000 €	2,5% HT
	Au-delà de 200.000 €	2% HT

ETABLISSEMENT D'UNE PROCURATION SOUS SEING PRIVE	20 € HT
--	---------

POUR TOUTES AUTRES CONVENTIONS NON TARIFEES, la prestation sera calculée au barème horaire de90 € HT/heure

(TAUX de TVA à 20 %)